



Scherwiller

**ARRETE N°53/2022**

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE DE L'ECOLE A L'OCCASION DES REPETITIONS DU SPECTACLE  
"LES LAVANDIERES" ORGANISE PAR L'ASSOCIATION  
D'ANIMATIONS DE CHATENOIS-SCHERWILLER**

- VU** Le Maire de la Commune de Scherwiller,  
le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment son article R 110-1 ,R410-2, R411-8, R411-24, R417-9 et R417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige ;
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des répétitions du spectacle " Les lavandières" Rue de l'Ecole le lundi 20 juin 2022, il convient d'assurer la sécurité des spectateurs ainsi que le bon déroulement des répétitions ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le stationnement et la circulation sont interdits Rue de l'Ecole le 20 juin 2022 de 19h à 22h.

**Article 2 :** La signalisation adéquate sera mise à disposition par les services de la commune et mise en place par les organisateurs.

**Article 3 :** Tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sélestat
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Châtenois-Scherwiller
- Service Départemental d'incendie et de secours

Fait à Scherwiller, le 10 juin 2022

  
Olivier SOHLER  
Maire



**Copies:**

➤ Monsieur le Président de l'Association d'animations de Châtenois-Scherwiller